



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



Institut du Sahel 

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°03/2021 **(RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)**

AMI n°03/2021/CILSS/INSAH/DRIAR-USAID/Amendement n°6

Objet : Recrutement d'un consultant individuel chargé de l'élaboration d'un manuel d'évaluation et de gestion des risques liés à l'introduction de la Biotechnologie moderne et des produits dérivés dans l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS au profit de l'INSAH/CILSS

TERMES DE REFERENCES POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL D'EVALUATION ET DE GESTION DES RISQUES LIES A L'INTRODUCTION DE LA BIOTECHNOLOGIE MODERNE ET DES PRODUITS DERIVES DANS L'ESPACE CEDEAO-UEMOA-CILSS

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

A l'issue d'un long processus conduit par les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, ainsi que le Secrétariat Exécutif du CILSS, un règlement régional de biosécurité a été adopté pour le compte des 17 Etats de l'espace de ces 3 Organisations Inter-Gouvernementales.

Ce règlement s'applique à toute utilisation y compris les mouvements transfrontières, le transit, la manipulation d'organismes vivants modifiés et/ou produits dérivés susceptibles d'avoir des effets défavorables sur l'environnement, et en particulier sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, sur la santé humaine et animale.

Le titre V du règlement traite de l'évaluation et la gestion des risques et un règlement d'exécution a été élaboré sur les procédures et modalités d'évaluation des risques liés aux organismes vivants modifiés et produits dérivés. Le présent manuel régional portant sur les procédures et méthodes d'évaluation des risques liés à l'introduction de la biotechnologie moderne et de ses produits dérivés est un document plus technique et qui complètera le règlement d'exécution.

II. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

- Elaborer d'un manuel d'évaluation et de gestion des risques liés à l'introduction de la biotechnologie moderne et des produits dérivés dans l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS sur la base du Manuel qui a été élaboré par l'UEMOA dans le cadre du Programme Régional de Biosécurité ;
- Participer à l'atelier de validation du Manuel à organiser par l'INSAH en collaboration avec la CEDEAO et l'UEMOA.

III. TACHES DU CONSULTANT ET METHODOLOGIE DE TRAVAIL

3.1 Tâches du consultant

- Sur la base du Manuel qui a été élaboré par l'UEMOA dans le cadre du Programme Régional de Biosécurité ainsi que des dispositions prévues dans le règlement régional portant prévention des risques biotechnologiques en Afrique de l'ouest et au Sahel adopté pour la région CEDEAO-UEMOA-CILSS, le Consultant élaborera un manuel d'évaluation et de gestion des risques liés à l'introduction de la biotechnologie moderne et des produits dérivés.
- Il travaillera avec l'Expert en charge des questions de biosécurité de l'INSAH mais présentera l'état d'avancement de l'élaboration des documents au Comité technique régional d'élaboration des documents de la réglementation de biosécurité qui est regroupé le CILSS, la CEDEAO, l'UEMOA et des personnes ressources selon les cas.
- A la fin de l'élaboration du document, après validation au sein de ce Comité, le Consultant le présentera lors d'un atelier régional à organiser par l'INSAH en collaboration avec la CEDEAO et l'UEMOA.

3.2 Méthodologie de la consultation

Une méthodologie sera proposée par le Consultant et validée par le Comité technique régional. Elle devra comprendre :

- une réunion de cadrage entre le Consultant et les experts du CILSS, UEMOA et CEDEAO en charge de la question de biosécurité ;
- soumission d'un premier draft du manuel ;
- une réunion à mi-parcours ;
- soumission du Manuel pré-validé par le Comité technique régional ;
- Participation à l'atelier régional ;
- Soumission du document validé qui ne devra pas dépasser 100 pages.

3.3 Conduite pratique de la prestation

La prestation sera conduite par un consultant. Elle se fera sous la supervision du comité de rédaction de la réglementation régionale de biosécurité constitué des Experts du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO. L'Expert du CILSS/INSAH en charge de questions de biosécurité sera chargé de coordonner les interactions avec le Comité Régional pour la validation des différentes étapes de la Consultation.

IV. LIVRABLES DE LA PRESTATION

Au terme de la prestation, un rapport de consultation faisant une synthèse du déroulement de la prestation et de ses résultats sera déposé par le consultant, auprès de l'administration de l'INSAH. Le rapport doit fournir :

- Les sources des informations utilisées ;
- Le manuel d'évaluation et de gestion des risques liés à l'introduction de la biotechnologie moderne et des produits dérivés.
- A ces deux documents, l'INSAH élaborera un rapport de l'atelier de validation du Manuel.

V. PROFIL DU CONSULTANT

5.1 Qualifications académiques

Être titulaire d'un doctorat en sciences biologiques, agronomiques, Biotechnologiques, Environnementales ou dans une discipline connexe.

5.2 Expériences professionnelles

- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine de l'enseignement supérieur ou de la recherche scientifique publique ou privé ;
- Avoir de bonnes connaissances sur la Convention sur la Diversité biologique et des Protocoles (Cartagena, Protocole Additionnel de Nagoya Kuala-Lumpur) ;
- Avoir une bonne connaissance du système de la recherche (agronomique, santé / hygiène publique) au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Avoir des connaissances sur les Bonnes pratiques de laboratoire et la gestion des déchets ;
- Ayant déjà produit des connaissances ou conduit des consultations similaires ;
- Avoir une très bonne connaissance des réglementations nationales et régionales sur la biosécurité ;
- La bonne connaissance du règlement régional portant prévention des risques biotechnologiques en Afrique de l'ouest sera un atout important.

5.3 Autres qualifications

- Être un ressortissant d'un des pays de l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS ;
- Maîtriser parfaitement la langue française ou anglaise et avoir de bonnes notions dans l'autre langue.

VI. DUREE

La durée peut être estimée à 70 jours. La validation des documents élaborés interviendra à une date convenue d'accord partie avec la CEDEAO et l'UEMOA.

VII. DEPOT DES DOSSIERS ET CRITERES D'EVALUATION

Les candidats intéressés sont informés qu'ils seront sélectionnés sur la base des années d'expériences pertinentes prouvées dans le domaine d'intervention concerné. Les manifestations d'intérêt (avec le CV actualisé et documents illustratifs et justificatifs des expériences sous la forme d'un fichier PDF unique) devront parvenir aux **adresses mail suivantes** :

Dr Dr DAYO Guiguibaza-Kossigan, adresse : guiguibazakossigan.dayo@cilss.int et administration.insah@cilss.int avec en Objet : «AMI POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL CHARGE DE L'ELABORATION D'UN MANUEL D'EVALUATION ET DE GESTION DES RISQUES LIES A L'INTRODUCTION DE LA BIOTECHNOLOGIE MODERNE ET DES PRODUITS DERIVES DANS L'ESPACE CEDEAO-UEMOA-CILSS»

Date provisoire de début : 08 octobre 2021

Date limite de dépôt des candidatures : 18 octobre 2021

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures d'ouverture des bureaux :

Docteur DAYO Guiguibaza Kossigan, email : guiguibazakossigan.dayo@cilss.int .

Le Directeur Général,

Dr. Mohamed Abdellahi EBBE

